

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	28 octobre 2014	Nombre de conseillers
Date d'affichage de la convocation :	28 octobre 2014	communautaires
		En exercice: 51
		Présents : 43
		Votants : 46

Séance du 6 novembre 2014

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le six novembre deux mille quatorze à dix neuf heures, dans les salons de l'hôtel de ville à Joigny, sous la présidence de M. Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS :

M. Claude GRUET, Mme Régine PASQUIER, M. Michel DEFRANCE, M. Laurent RIOTTE (*arrivé à 19 h 35*), Mme Catherine DECUYPER, M. Patrick LEMAISTRE, M. Yannick VILLAIN, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Serge BLOUET, Mme Fabienne SCALABRIN-GUILLOTEAU, M. Rémi BICHEBOIS, M. Christian ROTILIO, M. Jean-Pierre ROUSSEAU, M. Claude PERREAU, M. Gérard VERGNAUD, M. Bernard MORAINÉ, M. Nicolas SORET, Mme Laurence MARCHAND, M. Jean-Yves MESNY, Mme Bernadette MONNIER, M. Richard ZEIGER, Mme Monique PAUTRÉ, M. Mohammed BELKAID, Mme Sylvie CHEVALLIER, M. Yann CHANDIVERT, Mme Isabelle MICHAUD, M. Benoit HERR, M. François JACQUET, M. Jacques COURTAT, Mme Emilie LAFORGE, Mme Corinne BALLANTIER, M. Laurent CHAT, M. Jean-Louis JOURNEAU, M. Lionel BOUTIN, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, Mme Sylvie BLANC, M. Alain PETER, Mme Catherine PICHON, M. Pierre MATHEY, Mme Régine PONCHON, , M. Bruno JAN, Mme Monique MERCIER.

ETAIENT ABSENTS

Mme Frédérique COLAS procuration à Mme Laurence MARCHAND,
Mme Christine DEVILLECHABROLLE, procuration à M. Benoit HERR
Mme Laure FARO, procuration à Mme Sylvie BLANC
Mme Eliette ITALIANO, suppléée par M. Jean-Louis JOURNEAU
M. Didier MIGNON, suppléé par Mme Régine PONCHON
M. Patrice CHASSERY
M. Jean PARMENTIER
M. Bernard DUGOURGEOT
M. Daniel FROTTIER
M. Gilles-Maxime POIBLANC

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Laurence MARCHAND

Objet : Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'énergies sur le périmètre de la région Bourgogne

OBJET : Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'énergies sur le périmètre de la région Bourgogne

Vu le Code des Marchés Publics et notamment son article 8,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés sur le périmètre de la Région Bourgogne coordonné par le Syndicat Intercommunal d'Energie, d'Equipeement et d'Environnement de la Nièvre ci-joint en annexe,

Considérant que l'acte constitutif a une durée illimitée,

Considérant que le coordinateur du groupe est le Syndicat Intercommunal d'Energie, d'Equipeement et d'Environnement de la Nièvre.

Considérant que le syndicat précité est chargé, à ce titre, de procéder dans le respect des règles prévus par le Code des Marchés Publics, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants en vue de la satisfaction des besoins des membres dans les domaines visés à l'article 2.

Considérant que le coordinateur, le Syndicat Intercommunal d'Energie d'Equipeement et d'Environnement est également chargé de signer et de notifier les marchés ou accords-cadres qu'il passe, chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de la bonne exécution des marchés.

Considérant qu'en matière d'accords-cadres, le coordonnateur est chargé de conclure les marchés passés sur le fondement de l'accord-cadre, chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de sa bonne exécution.

Considérant que le coordinateur est chargé de conclure les avenants des accords-cadres et marchés passés dans le cadre du groupement.

Considérant que la Commission d'appel d'offres du groupement sera celle du Syndicat Intercommunal d'Energie, d'Equipeement et d'Environnement de la Nièvre, coordinateur du groupement.

Vu l'exposé du président,

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,

POUR : 45

CONTRE : 0

ABSENTION : 1 (M. Guy BOURRAS)

- **accepte** les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés, annexée à la présente délibération,

- **autorise** l'adhésion de la Communauté de Communes du Jovinien au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services associés,
- **autorise** le président ou son représentant à délibérer en faveur de l'acte constitutif du groupement,
- **autorise** le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la collectivité et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget,
- **s'acquitte** de la participation financière prévue par l'acte constitutif,
- **donne** mandat au Syndicat Intercommunal d'Energie, d'Equipeement et d'Environnement de la Nièvre pour collecter les données relatives aux sites annexés à la présente délibération auprès du gestionnaire de réseau.



Pour copie conforme,
Le Président,
Nicolas SORET

Date de réception
par la Préfecture :

date de publication :

